LA CAPELLE-ET-MASMOLENE

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service4
	1.1.	Présentation du territoire desservi
	1.2.	Mode de gestion du service4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)5
	1.4.	Nombre d'abonnés5
	1.5.	Volumes facturés6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration10
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service
	2.1.	Modalités de tarification
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)12
	2.3.	Recettes
3.	Indic	ateurs de performance
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)Erreur! Signet non défini.
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) Erreur! Signet non défini.
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)Erreur! Signet non défini.
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) Erreur! Signet non défini.
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) Erreur! Signet non défini.
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) Erreur! Signet non défini.
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1) Erreur! Signet non défini.
4.	Finan	cement des investissements20
	4.1	Montants financiers20
	4.2.	Etat de la dette du service
	4.3.	Amortissements
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux20
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au
	cours du	dernier exercice
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)21
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs22

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **☑** communal □ intercommunal Nom de la collectivité: LA CAPELLE-ET-MASMOLENE Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune Compétences liées au service : Oui Non Collecte $\sqrt{}$ **Transport** $\sqrt{}$ Dépollution \square Contrôle de raccordement Elimination des boues produites Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : partie privative du branchement travaux de suppression d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : La Capelle-et-Masmolène Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un zonage

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 535 habitants au 31/12/2021 (381 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 266 abonnés au 31/12/2021 (263 au 31/12/2020).

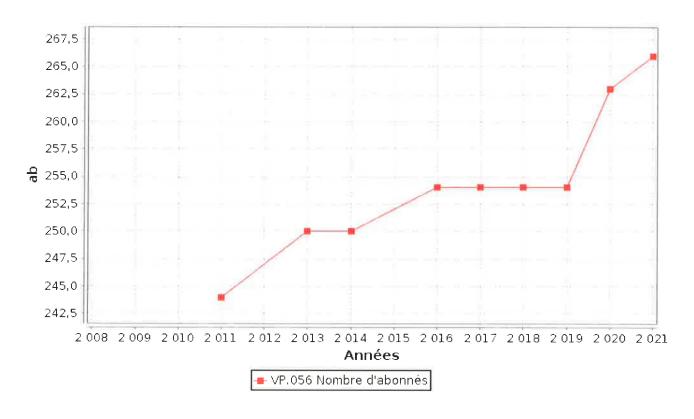
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
La Capelle-et- Masmolène					
Total	263			266	1,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 280.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,18 abonnés/km) au 31/12/2021. (42,69 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,45 habitants/abonné au 31/12/2020).

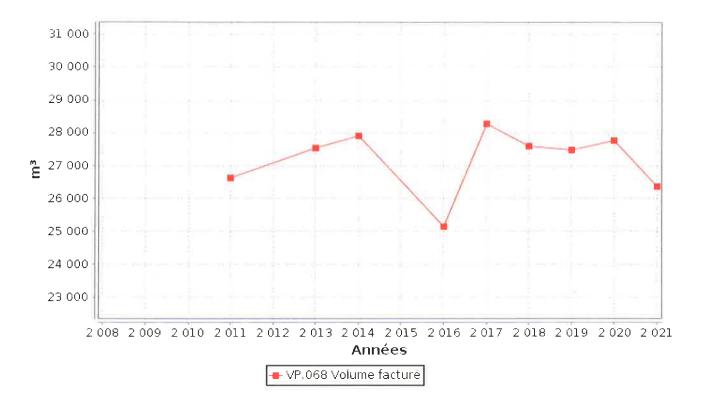


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	27 775	26 384	-5%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	Volumes importés durant	Volumes importés durant	
Volumes importés depuis	l'exercice 2020 en m ³	l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 6,16 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 6,16 km (6,16 km au 31/12/2020).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage		

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration La Capelle Masmolene Code Sandre de la station : 060930067001

			Couc our	iare de la	Station .	. 000730	007001				
Caractéristiq	ues générales			4-54		LIVE .				N 4 7 8	
Filière de traite	ement (cf. annex	xe)		Lit ba	Lit bactérien						
Date de mise e	n service			01/01	01/01/1993						
Commune d'ir	nplantation			La Ca	apelle-et-	-Masmolè	ne (3006'	7)			
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH (1)			550								
Nombre d'abo	nnés raccordés										
Nombre d'hab	itants raccordés										
Débit de référe	ence journalier a	dmissible	en m³/j					1			
Prescriptions	de rejet					- 114					
Autorisation en date du											
Sour	nise à	Déc	laration e	n date du.							
						louce de s	surface				
Milieu récep	pteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur				au de la l					
Dellesse	6 4 t	Concentration au point de				T T					
Polluani	t autorisé		rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DE	3O ₅					et		ou			
DO	CO					et		ou			
М	ES					et		ou			
No	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
р	Н					et		ou	7		
NI	H_4^+			100		et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h Conformité (Oui/Non)		DE	3O ₅	DC	O	74 (34)		N	NGL Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration La Capelle Masmolene (Code Sandre : 060930067001)	ű.	
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration La Capelle Masmolene (Code Sandre : 060930067001)	0,86	0,6
Total des boues évacuées	0,9	0,6

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la	a collectivité	7. II.
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	21 €	21 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,75 €/m³	0,83 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et	redevances	0 1 0 1 1 1 1
Taxes		
Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Ager de l'Eau)	0,15 €/m³	0,17 €/m³
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les	s délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
	Délibération du/_/ effective à compter du/_/ fixant les tarifs du service d'assainissement
	collectif.
P	Délibération du/_/ effective à compter du/_/ fixant les frais d'accès au service.
	Délibération du/_/ effective à compter du/_/ fixant la Participation pour le Raccordement au
	Réseau d'Assainissement.
	Délibération du/_/_ effective à compter du/_/_ fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

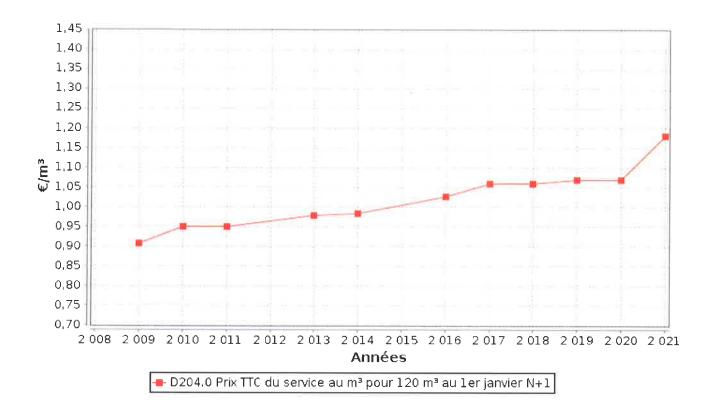
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		
Part fixe annuelle	21,00	21,00	0%
Part proportionnelle	90,00	99,60	10,7%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	111,00	120,60	8,7%
Part du délégataire <i>(en</i>	cas de délégation de serv	vice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Tax	es et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	20,40	13,3%
VNF Rejet:	0,00	0,00	%
Autre :	0,00	0,00	
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	18,00	20,40	13,3%
Total	129,00	141,00	9,3%
Prix TTC au m³	1,07	1,18	10,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
La Capelle-et-Masmolène		

		quadrimestrielle
Pour chaque élément du	prix ayant évolue	é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de

annuelle semestrielle

trimestrielle

travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 32 106 € (30 538 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95% des 280 abonnés potentiels (93,93% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des			T
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous		15
l'inventaire des réseaux	conditions (1)	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		1000/	1
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on		A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	70%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui: 10 points	Oui	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Out	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
l'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points	No.	
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en ésultent	non: 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 noints		
enouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au noins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120		84

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 84 pour l'exercice 2021 (84 pour 2020).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021		Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	
Station d'épuration La Capelle Masmolene	15,16	100	100	

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration La Capelle Masmolene	15,16	100	

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration La Capelle Masmolene	15,16	100	

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est _____ (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration La Capelle Masmolene :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une 31E0 V	☐ Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autic	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}}*100$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
Montant rembourse durant r exercice en e	en intérêts		

4.3. Amortissements



Pour	l'exercice 2021.	la dotation au	x amortissements a été d	le €(€ en 2020)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

	_	1	
		E	
TIPO I	- P	-	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé	
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un	fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0	0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	381	535
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,9	0,6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,07	1,18
	Indicateurs de performance	·	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,93%	95%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[\mathcal{E}/m^3]$	0	0